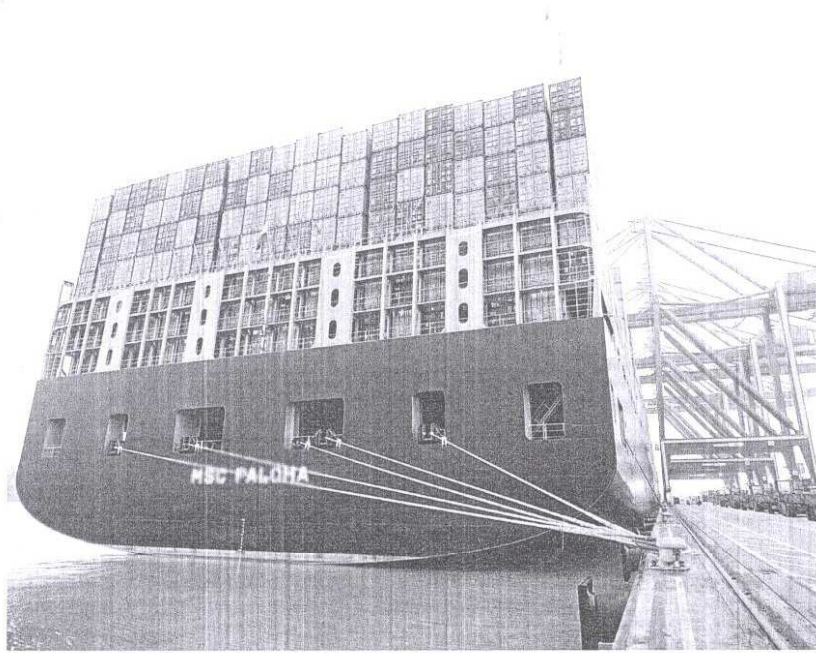


ALECA

# L'impact économique selon l'UE

● Le Maroc est considéré comme le principal bénéficiaire de l'ALECA en termes commerciaux et économiques, selon le rapport de l'étude d'impact. Selon les principaux résultats, le pays devrait voir ses exportations et son revenu national augmenter. Pourtant, le doute est permis quant à l'effectivité de la mise à niveau du Maroc aux normes réglementaires qui seront prévues par cet accord.

En préparation depuis le lancement des négociations en mars dernier, le rapport final sur l'étude d'impact de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) Maroc-UE a enfin été rendu. L'étude, réalisée par les consultants externes du cabinet Ecorys pour le compte de l'UE, entend mettre en exergue les impacts macroéconomiques dudit accord qui s'intéresse surtout à l'élimination des obstacles techniques au commerce. Le rapport, préparé sur la base de consultations publiques avec la société civile à Rabat et à Bruxelles, présente une analyse complète des dimensions économique, sociale et environnementale de l'accord. Il inclut aussi les conclusions des quatre études sectorielles approfondies conduites lors de la dernière phase de l'étude. D'après le rapport, l'ALECA devrait donner lieu à des effets macroéconomiques globalement positifs pour le Maroc et l'UE. Selon les derniers résultats, le Maroc serait même le plus grand bénéficiaire et devrait profiter à terme d'une augmentation de plus de 1,3 milliards d'euros en revenu national, d'une hausse des exportations de 15,3%, mais aussi d'une hausse des importations de 8,4%. La publication de ces résultats tombe à pic, à quelques semaines de l'ouverture du 3<sup>e</sup> round de négociation entre les deux parties. En effet, ces études d'impact sont souvent utilisées comme des outils de négociation par les parties aux pourparlers. Ils peuvent constituer des moyens de pression dans la mesure où ils permettent une garantie chiffrée de résultats et peuvent renforcer la position d'un pays par rap-



port à l'autre. Dans le cas présent, il est facilement envisageable que ces résultats puissent être utilisés pour accélérer l'adoption de certaines dispositions de l'accord en apportant

légumes», l'étude affirme que la productivité du secteur devrait s'améliorer de 3,6%. Pour les textiles, il est prévu une hausse de 9% des exportations. Un résultat qui s'explique par la convergence normative dont le Maroc devra faire l'objet pour harmoniser sa réglementation avec celle des pays européens.

Or, si en théorie les impacts de cette convergence peuvent facilement être chiffrés, il faut que le

**Les prochaines négociations porteront sur les différents chapitres de l'accord. Elles sont prévues d'ici fin janvier.**

un éclairage scientifique sur son impact bénéfique. À cet effet, le rapport sous sa forme finale livre également des résultats sectoriels détaillés des impacts concernant le secteur agricole, le textile, l'offshoring et l'énergie. Ainsi, pour le cas des «fruits et

Maroc réussisse à harmoniser sa législation. L'échec relatif de la mise à niveau des industries marocaines en prévision de la fin du démantèlement progressif avec l'UE en 2012 a montré les limites du royaume à ce niveau. De plus, bien que l'objecti-

vité de l'étude ne soit pas remise en cause, celle-ci reste une étude opérée par l'Union européenne pour son propre compte. Pour sa part, le Maroc ne dispose à ce jour d'aucune étude d'impact réalisée en fonction de sa propre vision de l'accord, de ses objectifs en termes de croissance économique et sectoriels. Une situation qui ne concerne pas seulement l'ALECA, mais qui a aussi prévalu dans tous les autres accords de libre-échange signés à ce jour. «Cela ne veut pas dire que l'on navigue à vue dans le cadre de nos négociations, loin de là», explique une source au ministère du Commerce extérieur. Les différents chefs des groupes de négociation, dispatchés en fonction des secteurs négociés (industrie, agriculture, investissements, textile, etc.) opèrent chacun à son niveau une étude à petit échelle de l'impact sur le secteur qu'il pilote. Toutefois, une telle étude n'accorde pas la vision globale d'impact macroéconomique sur la croissance, l'emploi, les investissements... qu'une étude d'ordre général peut fournir. En somme, bien que le rapport de l'Ecorys confirme les intérêts qu'un tel accord peut avoir, les négociateurs de l'accord devront faire preuve de prudence avant de concéder ou de souscrire à tout avantage dans ces négociations. Il est à noter que le prochain round de négociations devrait signer le début de discussions détaillées sur les différents chapitres de l'accord. Selon les responsables de la délégation de l'Union européenne au Maroc, les négociations devraient reprendre courant janvier.



**Le Maroc devrait profiter, à terme, d'une augmentation de 1,3 milliard d'euros en revenu national et d'une hausse des exportations de 15,3%.**

PAR **AYOUB NAÏM**  
a.naim@leseco.ma